

OPINION INDIVIDUELLE DE M. FORSTER

J'ai voté l'arrêt mettant fin au procès intenté par la Nouvelle-Zélande à la France; tout comme je l'ai fait pour l'arrêt faisant le même sort au procès qu'intenta, à la même époque, l'Australie à la France pour ses essais nucléaires à Mururoa, possession française dans le Pacifique.

A la suite de l'arrêt dans l'affaire *Australie c. France* j'ai émis une opinion individuelle qui vaut, *mutatis mutandis*, pour le présent arrêt rendu dans l'affaire *Nouvelle-Zélande c. France*.

(Signé) I. FORSTER.
